

session officielle durant laquelle les équipes de représentants officiels de chaque pays mèneront les négociations. La Conférence sera inaugurée par le premier ministre, Brian Mulroney. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, présidera la session ministérielle. Le chef de la délégation canadienne à la Conférence sera M. John Noble, directeur général de la Direction générale de la sécurité internationale et du contrôle des armements, du ministère des Affaires extérieures.

La Conférence sera une réunion de travail ayant pour but d'établir les grandes lignes d'un régime de libre survol des territoires. La conclusion des négociations et la signature d'un accord devraient se faire lors d'une deuxième conférence qui se tiendra vraisemblablement à Budapest en 1990. Le Canada a proposé d'accueillir la première conférence à la suite de l'engagement qu'il a pris de veiller à l'amélioration des relations Est-Ouest. Le concept de libre survol des territoires lui est apparu depuis longtemps comme une proposition valable qui, une fois mise en oeuvre, aidera d'une part à renforcer la sécurité mondiale, d'autre part à hâter les progrès en ce qui concerne la limitation des armements. En outre, l'expertise du Canada dans le domaine de la vérification et la crédibilité dont il jouit depuis longtemps auprès de l'OTAN et des Nations Unies font naturellement de notre pays le leader en la matière.

La Conférence d'Ottawa sera la première grande réunion Est-Ouest des années 90, et la première réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie depuis les événements spectaculaires qui ont bouleversé l'Europe durant l'automne de 1989. En tant que telle, elle permettra de donner le ton aux relations Est-Ouest pour la décennie à venir. Le Canada a l'intention de faire tout son possible pour que la Conférence d'Ottawa et la conférence de suivi à Budapest débouchent sur un accord de libre sur-

vol des territoires qui constitue sur le plan de la sécurité la base de nouvelles relations Est-Ouest, caractérisées par un esprit d'ouverture et de coopération plutôt qu'une tendance au secret et un esprit de compétition.

Pourquoi un régime de libre survol?

Depuis le début, le Canada a été un solide partisan du régime de libre survol des territoires. Non seulement un accord de libre survol (aussi appelé "Cieux ouverts") bénéficiera aux signataires originels, mais il servira aussi la cause de la paix et de la sécurité internationales en favorisant la stabilité entre l'Est et l'Ouest. Les avantages du régime sont résumés brièvement ci-après.

Observation indépendante: L'accord permettra aux participants qui n'ont pas de satellites de surveillance — y compris le Canada — d'observer de façon indépendante des régions qui les intéressent plus particulièrement. La technologie et les installations permettant la surveillance aérienne sont clairement à la portée de tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Le régime "Cieux ouverts" donnera aux États participants la possibilité de déterminer par eux-mêmes si les dispositions des accords sont respectées et si leur sécurité est menacée.

Partage du fardeau: L'accord donnera au Canada et aux États-Unis une occasion de montrer qu'ils sont prêts à assumer une partie du fardeau de la surveillance indiscrete que cette ère nouvelle de plus grande franchise politique et de limitation des armements conventionnels exigera de nos alliés européens.

Renforcement de la confiance: Le régime contribuera de façon capitale à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest dans les années 1990. Un accord de libre survol permettra à tous les

membres des deux alliances de déterminer dans quelle mesure les intentions de l'autre partie sont pacifiques. Il serait à toutes fins utiles impossible de dissimuler les préparatifs d'une attaque au moyen d'armes conventionnelles si des vols de reconnaissance étaient effectués fréquemment et au hasard.

Impact sur le processus de limitation des armements: Un pays qui choisit d'adhérer au régime de libre survol s'engage par le fait même à faire preuve de transparence quant à ses relations militaires; dans cette optique, un accord sur le libre survol contribuera à instaurer, au niveau politique, les conditions propices à des progrès rapides dans le dossier de la limitation des armements. En outre, comme cet accord sera négocié et mis en oeuvre indépendamment de tout accord de limitation, des survols effectués à bref préavis aideront à satisfaire aux prescriptions de vérification de tout accord relatif aux armements nucléaires stratégiques et de tout accord concernant les armements conventionnels. Un régime de libre survol donnera aux participants la possibilité de contrôler des activités telles la destruction des arsenaux, ainsi que le retrait et le mouvement des troupes. Les survols devront être suivis d'inspections sur place, mais il en résultera un niveau de confiance très élevé en ce qui concerne le respect des accords.

Sigles

- AECEC — Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AGNU — Assemblée générale des Nations Unies
- CD — Conférence du désarmement
- CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- CTBT — Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires
- FCE — Négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe
- ICO — Groupe de travail de la Conférence "Cieux ouverts"
- ONU - Organisation des Nations Unies
- OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- START - Négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques